Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1921)

Heft: 13

Register: Horaire d'été

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les pays où un Comité national existe, et sous réserve de la formation de cette organisation nationale dans tous ceux où un Comité national n'a pas encore été constitué.

En Suisse, l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie a décidé d'adresser à ses sections une circulaire pour leur donner connaissance de la fondation et de l'organisation de la Chambre de Commerce internationale, leur laissant le soin d'adhérer individuellement comme membres actifs.

Le « Vorort » assumerait, éventuellement, les fonctions de Bureau national suisse.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE DE PARIS

La Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Panis nous prie d'informer nos lecteurs que, d'accord avec la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie, elle crée un répertoire d'offres et de demandes de marchandises.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise, 7, rue de Poitiers, Paris (VII°) (Téléphone : Fleurus 23-71).

HORAIRE D'ÉTÉ

L'Agence Officielle des Chemins de fer fédéraux nous communique l'horaire d'été suivant appliqué depuis le 1^{er} Juin aux relations entre Paris et la Suisse et vice-versa :

				ES'	Т				
1re, 2e, 3e	1re, 2e, 3e	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e			1 1re,	2°, 3°	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e	1re, 2c, 3e	1re, 2°, 3°
8 h.00 17 » 13 20 » 02	12 h.35 21 » 25 —	21 h.40 6 » 40 8 » 59 9 » 23 * 10 » 25 *	arr. » » »	Paris	dėp.	h.45 5 >> 58 —	22 h.40 13 » 50 9 » 43	6 h. 45 17 » 15 14 » 45	9h.— 23 » 36 19 » 40 22 » 20 * 21 » 35 *
			mainul mainui	P. L.	Μ.	115/201		proper th	L s n()
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e 7 h.—	1 ^{re} , 2 ^e 7 h.50	1 ^{re} ,2 ^e , 3 ^e - 20 h.45	21 h.		Paris		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e - 23 h.25	1re, 2e - 22 h.30	1 ^{re} . 2 ^e , 3
23 » 49 1re, 2e, 3e	20 » 05	9 » -	12 »	*	fenève	1re, 2e	7 » —	3° 1°°, 2°	20 » 30
	8h.— h.10 » 45	14 h 23 » 20 1 » 25	21 h. — 7 » 15 9 » 20	dėp Par arr Val » Lau	lorbe. dép.	22 h.15	23 h.2. 14 h.10 12 » 35	5 15 h. — 7 » 5 » 20	6 h.35 20 » 25 18 » 22
18 » 37 19 » 53 21 » 15		710 -2 13 -	$8 \gg$ $9 \gg 15$ $10 \gg 25$	» Ver » *Neu » » Ber	châtel . »		13 » 30 11 » 57 10 » 45	p októ <u>n</u> ce of me - jce f co fines	19 » 40 17 » 42 16 » 15
	<u>a sadatan</u> Jahajinaj	list coda	SIMPL	ON-ORIE	NT-EXI	PRESS		Timera Jeil	
		Wagon	s - Lits	k stereberges	interini	↑ Wago	- ons-Lits		

L'indicateur suisse est en vente à l'Agence Officielle des Chemins de fer fédéraux, 20, rue Lafayette, Paris, à 2 fr. 50 (envoi par poste 2 fr. 80).

arr. Lausanne . . dép.

 $23 \gg 50$